

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2006
COMITÉ EXÉCUTIF**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval-Lac-Saint-Jean**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1285 de la rue du Rocher à Normandin, ce 12^e jour de décembre 2006, à 18 h 45, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Dorys Boily, Julie-Anne Decorby, Carmelle Guérin, Louise Perron MM. Gaétan Dufour et Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Brigitte Gagné et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

M. Michel Lavoie est absent pour le début de la rencontre.

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CE-1350-12-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :
QUE la séance soit ouverte à 18 h 45.

ADOPTÉ

M. Michel Lavoie arrive et prend place à la table des commissaires.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

CE-1351-12-06

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

3. **Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2006**

CE-1352-12-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Ouellet et RÉSOLU unanimement :
QUE le procès-verbal du 14 novembre 2006 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

5. **Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

7. **Ressources financières**

7.1 **Acceptation des comptes à payer**

CE-1353-12-06

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les comptes à payer suivants :

pour un montant de 5 301 266,99 \$ chèques # 2 979 à 3 661 inclusivement
pour un montant de 3 799 231,93 \$ chèques # 3 662 à 4 499 inclusivement.

ADOPTÉ

8. **Direction générale et Secrétariat général**

8.1 **Contribution financière - Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU la demande de la présidente de la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini;

En conséquence,

CE-1354-12-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini pour l'année 2006-2007 et ce, pour un montant de 113,95 \$.

ADOPTÉ

8.2 **Contribution financière - Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien**

ATTENDU la demande de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien en date du 9 novembre 2006;

En conséquence,

CE-1355-12-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien pour l'année 2006-2007 et ce, pour un montant de 250 \$.

A D O P T É

8.3 **Contribution financière - Consortium régional de recherche en éducation**

Le sujet est reporté à la prochaine rencontre.

8.4 **Contribution financière - Albums des finissants 2006-2007 des polyvalentes**

ATTENDU la demande de contribution financière de la Cité étudiante de Roberval pour de la publicité dans l'album de finissants;

ATTENDU que la commission scolaire, dans sa politique de contribution financière, s'est donné comme orientation de promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire;

En conséquence,

CE-1356-12-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse un montant de 200 \$ pour l'album des finissants des polyvalentes pour l'année scolaire 2006-2007.

A D O P T É

8.5 **Demande d'aide financière - Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval**

ATTENDU la demande de contribution financière reçue de M^{me} Madeleine Leclerc, présidente de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval, pour l'achat d'outils de précision pour l'orthopédie;

ATTENDU que la commission scolaire contribue déjà à la fondation par sa participation au tournoi de golf annuel;

En conséquence,

CE-1357-12-06

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne donne pas suite à demande de contribution financière de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval pour l'achat d'outils pour l'orthopédie.

A D O P T É

8.6 **Contribution financière - Rencontre des étoiles de la Ligue JMS**

ATTENDU la demande d'aide financière du Regroupement des anciens Castors pour la rencontre des étoiles de la Ligue JMS qui aura lieu le 29 décembre prochain;

ATTENDU l'application de la politique et la directive de la commission scolaire en regard des demandes d'aide financière;

En conséquence,

CE-1358-12-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne donne pas suite à demande de contribution financière du Regroupement des anciens Castors, ladite demande ne s'inscrivant pas dans les orientations de la commission scolaire, soit de promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire.

A D O P T É

8.7 Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques - Club Rotary Dolbeau-Mistassini

ATTENDU la demande de M. Pierre Côté, directeur de la Polyvalente Jean-Dolbeau, à l'effet de permettre la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la location au Club Rotary Dolbeau-Mistassini pour leur activité qui aura lieu le 24 février 2007, à la cafétéria de ladite polyvalente;

En conséquence,

CE-1359-12-06

Amendement:

CE-1370-01-07

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise de façon exceptionnelle, la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de l'activité du Club Rotary Dolbeau-Mistassini qui se tiendra le 24 février 2007, à la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini;

QUE la politique sur l'usage du tabac dans les établissements de la commission scolaire et la directive sur les droits d'auteur soient respectées.

A D O P T É

8.8 Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques - Club Richelieu Dolbeau-Mistassini

ATTENDU la demande de M. Pierre Côté, directeur de la Polyvalente Jean-Dolbeau, à l'effet de permettre la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la location au Club Richelieu Dolbeau-Mistassini pour leur activité qui aura lieu le 9 février 2007, à la cafétéria de ladite polyvalente;

En conséquence,

CE-1360-12-06

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise de façon exceptionnelle, la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de l'activité du Club Richelieu Dolbeau-Mistassini qui se tiendra le 9 février 2007, à la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini;

QUE la politique sur l'usage du tabac dans les établissements de la commission scolaire et la directive sur les droits d'auteur soient respectées.

A D O P T É

8.9 **Rapport 2006-2007 - Adhésion, contribution et don**

On dépose pour information le rapport 2006-2007 concernant les adhésions, contributions et dons.

8.10 **Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques - École Jean XXIII**

ATTENDU la demande de la famille de M^{me} Thérèse Côté pour la location de la salle de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas-Dydime le 26 décembre 2006;

ATTENDU la résolution CE-270-10-99 qui stipule que la commission scolaire n'autorise aucune location durant la période des fêtes;

ATTENDU que la politique « Prêt ou location de locaux appartenant à la commission scolaire à des fins de rencontres sociales » stipule que toute demande pouvant revêtir un caractère exceptionnel devra être soumise au Comité exécutif pour décision;

ATTENDU l'accord du conseil d'établissement à l'effet d'acquiescer à cette demande;

En conséquence,

CE-1361-12-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la location de la salle de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme avec usage de boissons alcooliques à la famille de M^{me} Thérèse Côté pour le 26 décembre 2006;

QUE la politique sur l'usage du tabac dans les établissements de la commission scolaire et la directive sur les droits d'auteur soient respectées.

A D O P T É

8.11 **Contribution financière - Aménagement d'un parc pour les 5-12 ans à Sainte-Élisabeth-de-Proulx**

ATTENDU la demande du comité de développement des ressources de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, en date du 24 novembre 2006, pour une participation financière de la Commission scolaire concernant l'aménagement d'un parc pour les enfants de 5 à 12 ans;

En conséquence,

CE-1362-12-06

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets participe financièrement au projet d'aménagement d'un parc pour les enfants de 5 à 12 ans de Sainte-Élisabeth-de-Proulx pour un montant de 15 000 \$.

A D O P T É

8.12 **Contribution financière - Réfection des terrains de tennis situés sur les terrains de la Polyvalente de Normandin**

CONSIDÉRANT qu'il est possible par un groupe de citoyens de la Ville de Normandin d'aller chercher une subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la remise à neuf des trois terrains de tennis situés sur les terrains de la Polyvalente de Normandin;

CONSIDÉRANT que les terrains sont désuets et non utilisables;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de Normandin et des environs se remettraient à la pratique de ce sport s'il y avait des terrains adéquats;

CONSIDÉRANT que la pratique du tennis est une façon d'augmenter le niveau d'activité physique pour une bonne partie de la population de Normandin et du secteur;

CONSIDÉRANT que notre jeunesse est déjà défavorisée par rapport à celle des grands centres urbains en terme d'installations sportives;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut laisser les terrains de tennis dans cet état de délabrement;

En conséquence,

CE-1363-12-06

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets s'engage à payer 25 % des coûts admissibles à la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (un montant estimé à 17 631,45 \$) par l'entremise du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et ce, conditionnellement à la participation de la Ville de Normandin pour 25 % et du MELS pour 50 %.

A D O P T É

9. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

10. **Prochaine séance**

La prochaine séance aura lieu le mardi 16 janvier 2007, à 18 h 45, à la salle des commissaires de Dolbeau-Mistassini.

11. **Levée de la séance**

CE-1364-12-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 40.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)